



Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration et Direction générale de la Culture
Service général des Arts de la Scène
Service de la Musique



**RAPPORT D’ACTIVITES 2013
DU CONSEIL DES MUSIQUES NON CLASSIQUES**

SERVICE DE LA MUSIQUE

CONSEIL DES MUSIQUES NON CLASSIQUES

RAPPORT D'ACTIVITES 2013

PRESENTATION DU CONSEIL DES MUSIQUES NON CLASSIQUES (CMNC)	3
CADRE BUDGETAIRE.....	6
CADRE BUDGETAIRE.....	6
BILAN PAR PROGRAMME	11
A - SOUTIEN AUX FESTIVALS.....	11
B - SOUTIEN AUX LIEUX DE CONCERTS.....	14
C - AIDE GLOBALE	16
D - SOUTIEN A L'ENREGISTREMENT SONORE	17
E - SOUTIENS PONCTUELS À LA PROMOTION.....	24
F - AIDES À LA RÉSIDENCE	25
G - SOUTIEN AUX ORGANISMES DE PROMOTION ET DE FORMATION.....	26
H - SOUTIEN A LA FORMATION	27
I - SOUTIEN AUX CONCOURS	28
J - SOUTIEN AUX AGENCES ARTISTIQUES ET LABELS.....	29
REFLEXIONS SUR DES PROBLEMES D'ORDRE GENERAL	31
CONCLUSIONS	33
COMPOSITION ACTUELLE DU SERVICE	34

Le présent rapport détaille les subventions attribuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des musiques actuelles sur base des décisions prises par la Ministre de la Culture, notamment d'après l'avis du Conseil des musiques non classiques (CMNC).

PRESENTATION DU CONSEIL DES MUSIQUES NON CLASSIQUES (CMNC)

Mis en place en 2007, le CMNC a succédé à l'ancienne Commission consultative des Musiques non classiques, qui existait depuis 1990.

Ont siégé en 2013, à titre de membres du Conseil : Mesdames Claire Monville et Bérengère Cornez, Messieurs Jean-Pierre Bissot, Paul-Henri Wauters, Denis Gerardy, Alain Lapiower, Thomas Gerkens, Jean-Yves Laffineur, Lino Grumiro, Frédéric Maréchal, Alexandre Stevens, Pierre Hemptinne, Christophe Loyen et Bernard Moisse.

La Présidence du Conseil des musiques non classiques a été assurée par Monsieur Jean-Pierre Bissot et la Vice-présidence par Monsieur Paul-Henri Wauters.

Sur les 15 postes à pourvoir, un mandat effectif ainsi qu'un mandat suppléant sont vacants. Un nouvel appel à candidatures sera lancé prochainement.

Le CMNC est chargé de donner un avis sur toute question relative au secteur, qu'il s'agisse de projets artistiques, de contrats-programmes ou conventions, de la rédaction d'un vade-mecum à l'usage des utilisateurs ou de problématiques d'ordre plus général.

Le CMNC possède son propre règlement d'ordre intérieur afin de garantir l'objectivité de ses actes et adhère au code de déontologie commun aux instances d'avis du secteur des arts de la scène. En outre, le Conseil est tenu de présenter son rapport d'activités.

Les avis rendus par le Conseil sont fondés sur un ensemble de critères : qualité, originalité, pertinence au sein d'un genre musical, professionnalisme, relevance et clarté du projet et du budget proposé, réalisme du soutien demandé et sa place dans le développement de carrière de l'artiste ou de la structure.

Le Conseil a tenu 11 séances en 2013 (cf. tableau ci-après).

Evolution du travail du CMNC depuis 2006

Année	Nombre de séances	Nombre de dossiers reçus par le Service	Nombre de dossiers examinés par le Conseil	Avis positifs	Avis négatifs	Reports et transferts
2006	9	277	-	-	-	-
2007	9	308	-	-	-	-
2008	10	372	244	184	60	-
2009	11	322	246	181	65	-
2010	9	357	254	177	76	1
2011	11	364	258	139	103	16
2012	10	374	241	140	87	14
2013	11	271	228	129	88	11

En 2013, l'Administration a reçu et traité 271 dossiers. En outre, le budget 2013 étant épuisé dès la fin juin, 60 dossiers reçus au cours du second semestre 2013 et dont la réalisation s'étalait jusqu'en 2014, ont été enregistrés à charge de l'exercice 2014.

On constate une diminution sensible du nombre de dossiers ponctuels par rapport à la période 2008-2012. Cette baisse pourrait s'expliquer par divers facteurs :

- forte augmentation du nombre de conventions pluriannuelles, qui ne doivent donc plus faire l'objet d'une demande chaque année ;
- regroupement de catégories d'aides qui étaient autrefois séparées (enregistrement + promotion, aide globale,...) ;
- restrictions budgétaires telles que le budget est épuisé avant même le 30 juin de chaque année. En conséquence, le calendrier des réunions sur le site du Service indique que les derniers dossiers de l'année civile doivent être introduits au mois de mai.

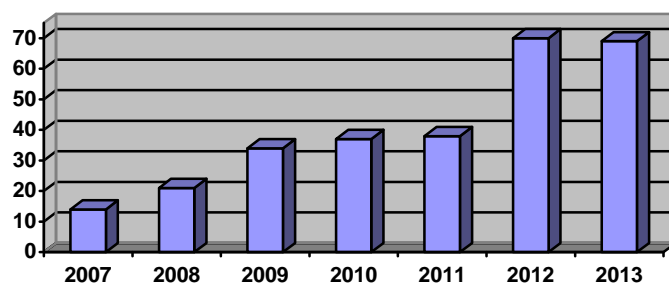
Certaines des demandes ponctuelles ne font pas l'objet d'une présentation en Conseil car elles ne répondent pas aux critères de recevabilité (inadéquation avec les conditions du décret sur les Arts de la Scène, non respect des critères émis, événements de type caritatif, absence d'artistes de Wallonie-Bruxelles). Au total, **228 avis ont été rendus** par le CMNC lors des 11 réunions tenues en 2013.

Compte tenu des restrictions budgétaires et de la nécessité de concentrer les moyens sur des projets jugés prioritaires, la proportion d'avis positifs n'a cessé de diminuer depuis 2008, passant de 75,41% à 56,58%.

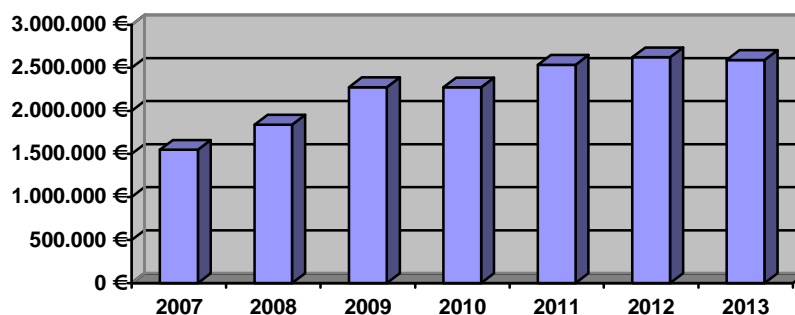
Les reports sont des dossiers qui ont été analysés en Conseil mais qui ont été reportés à une séance ultérieure pour complément d'information ou parce que les membres souhaitaient recevoir et interroger les membres d'une organisation. Quant aux transferts, ce sont également des dossiers qui ont été analysés en séance mais qui ont été transférés vers un autre Service plus approprié pour traitement.

A ces dossiers ponctuels, il convient d'ajouter les conventions (de 2 ou 4 ans) et les contrats-programmes (de 5 ans) dont le nombre a fortement augmenté depuis 2007 :

	Nombre de contrats-programmes et de conventions
2007	14
2008	21
2009	34
2010	37
2011	38 (+ 37 autres en projet)
2012	70 (+ 5 dossiers en projet)
2013	69 (+ 1 dossier transféré vers le pluridisciplinaire)



■ Evolution du nombre de contrats-programmes et de conventions



■ Evolution du budget des aides structurelles (AB
33.16 + 33.19 + 33.20)

CADRE BUDGETAIRE

BUDGET AFFECTE AUX MUSIQUES NON CLASSIQUES - EVOLUTION DE 2007 A 2013

Tableau 1) Articles budgétaires du Service des musiques non classiques

Article	Intitulé	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
33.16.33	Contrats-programmes, Conventions	1.391.000	1.610.000	1.833.000	1.827.000	2.121.000	2.167.000	1.864.000
33.18.33	Subventions ponctuelles	806.000	812.000	645.000	615.000	490.000	432.000	340.000
33.19.33	Labels et agences	-	-	167.000	150.000	133.000	146.000	408.000
33.20.33	Petits lieux musicaux	157.000	230.000	274.000	296.000	282.000	309.000	319.000
33.21.33	Subventions récurrentes (hors conventions)	173.000	72.000	74.000	74.000	0	0	0
33.02.31	Bourses et prix	9.750	10.000	11.000	10.000	10.000	8.000	7.000
	Total	2.536.750	2.734.000	3.004.000	2.972.000	3.036.000	3.062.000	2.938.000

Outre une nouvelle diminution des aides à la création (article 33.18.33), constante depuis 2008, on constate une baisse du 33.16 et une augmentation du 33.19, dues au transfert des dossiers Sowarex et Homerecords à ce dernier article budgétaire.

Le budget propre du Service des Musiques non classiques pour l'année 2013 s'est élevé à 2.938.000 euros, soit une diminution de 4,05 % par rapport à 2012.

Ce montant n'inclut pas les subventions imputées à d'autres articles budgétaires (voir tableau 2), ni celles aux Jeunesses Musicales et à l'asbl Conseil de la Musique dont une partie significative des actions est consacrée aux musiques non classiques.

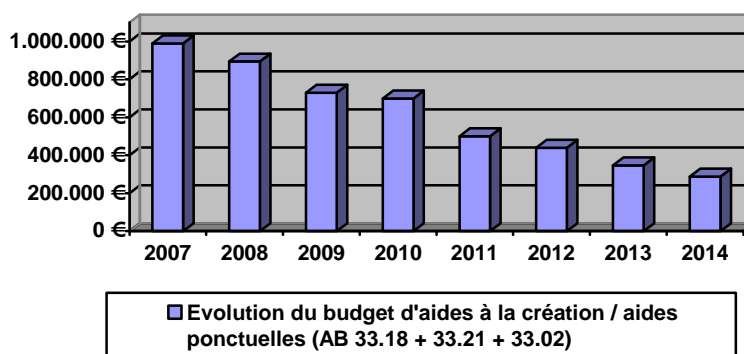


Tableau 2) Autres articles budgétaires sur lesquels ont été imputées des activités musicales

Article	Intitulé	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
01.01.11	Pluridisciplinaire	-	81.000	117.000	131.000	78.600	82.500	80.000
33.07.13	Pluridisciplinaire	-	89.975	25.128,60	46.178,60	48.500	120.166	36.500
33.07.17	Pluridisciplinaire	-	-	-	12.500	-	-	-
33.09.07	Divers			10.804	-	-	-	-
33.04.13	Cultures urbaines et électro (à partir de 2011) *	-	-	412.000 dont 62.000 dossiers CMNC	430.000 dont 122.000 dossiers CMNC	510.380 dont 198.470 dossiers CMNC	515.380 dont 173.764 dossiers CMNC	398.830 dont 61.920 dossiers CMNC

* **cultures urbaines et électro** : cet article budgétaire a été créé en 2009, suite à l'état des lieux que l'Administration avait réalisé, principalement dans le domaine des musiques et des danses urbaines. Il permet de regrouper les montants des conventions de plusieurs associations actives dans le développement et la promotion de ces cultures (ex : Lezarts urbains) mais également d'apporter un soutien à certains projets ponctuels ne rentrant pas exclusivement dans les compétences du Service de la Musique. A partir de 2011, ce crédit a été augmenté afin de soutenir également les musiques électro. En 2013, les dossiers concernant spécifiquement la musique s'élèvent à un montant de 61.920 €.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total tableaux 1 + 2	2.536.750	2.904.975	3.218.932	3.283.678	3.361.570	3.438.430	3.116.420

Au total, le budget affecté à des dossiers de musiques non classiques, tant sur le budget du Service que sur d'autres budgets, a diminué de 9,37 % en 2013.

Tableau 3) Subventions à des associations orientées principalement, mais pas exclusivement, vers les musiques non classiques

Article	Intitulé	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
33.34.37	Jeunesses musicales de la FWB	906.000	959.000	976.000	976.000	994.000	994.000	994.000
33.17.34	Asbl Conseil de la Musique (dont Fête de la Musique)	850.922	877.000	881.000	881.000	897.000	897.000	897.000
	Total	1.756.922	1.836.000	1.857.000	1.857.000	1.891.000	1.891.000	1.891.000

Répartition des subventions selon les genres musicaux :

Subvention globale par genre musical	2010	2011	2012	2013	En % du budget 2013	Variation 2013/2012
Divers - Pluri ¹	226.000 €	764.461 €	748.546 €	691.161 €	22,18 %	- 7,67%
Pop/rock/électro	967.714 €	974.088 €	988.978 €	870.205 €	27,92 %	- 12,01%
<i>dont électro</i>		70.500 €	47.963 €	25.200 €		
Jazz/Blues	839.767 €	867.895 €	846.145 €	832.645 €	26,72 %	- 1,60%
Chanson ¹	662.869 €	190.772 €	233.857 €	167.255 €	5,37 %	- 28,48%
Musique Monde et trad.	397.928 €	432.654 €	476.404 €	417.654 €	13,40 %	- 12,33%
<i>dont folk-trad.</i>		101.500 €	145.987 €	131.987 €		
Musiques urbaines ²	161.900 €	121.200 €	108.000 €	109.500 €	3,51 %	+ 1,39%
Jeune Public ³	24.500 €	6.000 €	36.500 €	23.000 €	0,74 %	- 36,99%
Musiques insolites - inclassables	12.000 €	4.500 €	0 €	5.000 €	0,16 %	-
TOTAL MUSIQUES	3.292.678 €	3.361.570 €	3.438.430 €	3.116.420 €	100 %	- 9,37%
Cultures urbaines pluridisciplinaires ²	308.000 €	311.910 €	341.616 €	336.910 €	Hors budget musique	- 1,38%
TOTAL GENERAL	3.600.678 €	3.673.480 €	3.780.046 €	3.453.330 €	-	- 8,64%

¹ En 2011, l'Administration a reclassé en « Divers - Pluri » des dossiers dont l'activité concernait plusieurs genres musicaux. Ainsi, des festivals mêlent de plus en plus fréquemment la chanson, le pop-rock, les musiques urbaines ou les musiques du monde. C'est notamment le cas pour les Francofolies de Spa, le Bel'zik, la Semo ou le Brussels Summer Festival. Parmi les autres dossiers « plurimusicaux », figurent la Ferme du Biéreau, Larsen / Studio des Variétés, les Octaves de la Musique, ...
Ceci explique la forte augmentation de la rubrique « Divers - Pluri » en 2011, de même que la diminution de la catégorie « Chanson ».

² La catégorie « Cultures urbaines pluridisciplinaires » regroupe les subsides de fonctionnement de plusieurs associations actives dans ce secteur mais pas exclusivement sur le plan musical : Lezarts urbains, Zulu Nation, Souterrain Production, Spray Can Arts. Des aides ponctuelles à des manifestations pluridisciplinaires sont également reprises dans cette catégorie (Alerte Urbaine).
Par contre, la catégorie « Musiques urbaines » vise les associations et projets spécifiquement musicaux de ce secteur (CD, vidéoclips, festivals, agences, ...).

³ Fin 2011, certains dossiers ont été soutenus via la Loterie Nationale, notamment en jeune public. Ceci explique la diminution de ce genre en 2011 et sa forte augmentation en 2012.

La répartition en fonction du type d'activité permet une autre lecture des montants attribués et de leur évolution :

Programme	Montants 2009	Montants 2010	Montants 2011	Montants 2012	Montants 2013	% du budget 2013	Variation 2013/2012
Festivals	1.157.538 €	1.225.037 €	1.217.129 €	1.252.930 €	1.181.102 €	37,90 %	- 5,73 %
Lieux et organisateurs	321.953 €	362.687 €	389.514 €	438.713 €	424.583 €	13,62 %	- 3,22 %
Aide globale	-	-	-	-	56.500 €	1,81 %	-
Enregistrement sonore	356.794 €	341.650 €	409.500 €	335.463 €	201.700 €	6,47 %	- 39,87 %
Sowarex (<i>disques et fonctionnement</i>)	208.402 €	208.402 €	212.153 €	212.153 €	212.153 €	6,81 %	0 %
Promotion <i>dont Promotion, Showcases et Vidéoclips (jusqu'en 2012)</i>	71.556 € 33.756 € 37.800 €	83.550 € 51.250 € 32.300 €	81.910€ 38.810 € 43.100 €	61.022 € 14.041€ 46.981 €	32.675 € - -	1,05 %	- 46,45 %
Résidences : <i>dont Créations de spectacles musicaux et mini-résidences (jusqu'en 2012)</i>	107.254 € 92.004 € 15.250 €	71.750 € 65.000 € 6.750 €	32.000 € 28.000 € 4.000 €	55.000 € 28.500 € 26.500 €	43.000 € - -	1,38 %	- 21,82 %
Musique dans le Théâtre/Danse, Bourses	16.834 €	13.500 €	4.500 €	0 €	0 €	0 %	-
Organismes de promotion	418.740 €	418.902 €	423.292 €	436.792 €	450.292 €	14,45 %	+ 3,09 %
Formation	265.869 €	225.869 €	287.505 €	262.505 €	252.505 €	8,10 %	- 3,81 %
Concours	48.011 €	55.511 €	76.267 €	83.852 €	22.000 €	0,71 %	- 73,76 %
Encadrement professionnel <i>dont agences labels managers</i>	150.500 € 62.500 € 88.000 € -	187.500 € 108.000 € 79.500 € -	199.800 € 101.000 € 85.800 € 13.000 €	237.000 € 110.500 € 104.000 € 22.500 €	203.210 € 97.000 € 78.710 € 27.500 €	6,52 %	- 14,26 %
Collectif d'artistes	20.320 €	20.320 €	28.000 €	28.000 €	28.000 €	0,90 %	0 %
Revue(s) professionnelle(s)	25.000 €	33.000 €	0 €	0 €	0 €	0 %	-
Activités propres au service	50.000 €	45.000 €	0 €	35.000 €	8.700 €	0,28 %	- 75,14 %
Total	3.218.932 €	3.292.678 €	3.361.570 €	3.438.430 €	3.116.420 €	100 %	- 9,37 %

Intitulé	Montants 2009	Montants 2010	Montants 2011	Montants 2012	Montants 2013	% du budget 2013	Variation 2013/2012
Cultures urbaines pluridisciplinaires	350.000 €	308.000 €	311.910 €	341.616 €	336.910 €	Hors budget musique	- 1,38 %
Jeunesses Musicales	976.000 €	976.000 €	994.000 €	994.000 €	994.000 €	-	0 %
Asbl Conseil de la Musique (dont Fête de la Musique)	881.000 €	881.000 €	897.000 €	897.000 €	897.000 €	-	0 %
Le Botanique	2.679.000 €	3.025.000 €	3.080.000 €	3.080.000 €	3.080.000 €	-	0 %
Subventions Art & Vie (partie Musiques non classiques)	506.440 €	500.494 €	481.730 €	483.600 €	483.260 €	-	- 0,07 %

A la lecture du tableau par type d'activité, on constate, pour 2013 :

- la création d'un nouveau programme intitulé « aide globale », regroupant enregistrement, résidence et promotion au profit d'un même artiste ;
- la suppression de la catégorie « vidéoclips », désormais intégrée au programme d'aide à la promotion ;
- la fusion entre les aides à la « création de spectacles musicaux » et celles à la résidence ;
- une diminution significative pour les enregistrements sonores (et ce, malgré le montant de l'aide globale), pour les résidences, pour la promotion, pour les concours ainsi que pour les activités propres au service.

Les autres aides restent à peu de choses près similaires.

Pour rappel, les aides à la création musicale dans le théâtre et la danse ont été supprimées fin 2011.

BILAN PAR PROGRAMME

A - SOUTIEN AUX FESTIVALS

Introduction et rappel des critères

Les festivals sont un des terrains de diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceux-ci permettent de présenter au public un grand nombre des projets soutenus par le Conseil des musiques non classiques.

Pour ces raisons, le Conseil, au fil des années, désire maintenir son soutien à ces manifestations qui apportent un coup de projecteur sur les créations de nos artistes.

Les critères qui prévalent à l'attribution des interventions sont les suivants :

- *la demande n'est recevable qu'à partir de la troisième édition, sauf intérêt exceptionnel ;*
- *il y a nécessité que la manifestation génère des recettes propres ;*
- *les festivals ou manifestations destinés à financer des opérations caritatives ne sont pas retenus ;*
- *le nombre de groupes programmés doit être d'au minimum 7, les groupes de Wallonie et de Bruxelles doivent représenter au moins un tiers de la programmation, avec un minimum de trois groupes ;*
- *la place octroyée aux groupes de la Fédération Wallonie-Bruxelles est examinée (horaires et lieux de passage, paiement de cachets corrects) ;*
- *le professionnalisme de l'organisation, la qualité de la sonorisation et du travail de promotion sont évalués ;*
- *le réalisme du budget est aussi considéré ;*
- *le budget total doit s'élever à au moins 20.000 euros, dont au moins 10.000 euros de cachets artistiques.*

Sont également pris en compte : la localisation géographique des manifestations afin de veiller à ce que tous les publics puissent être touchés, l'ancrage local ainsi que la cohérence et l'originalité de la programmation artistique.

Trois types d'aides existent actuellement : des manifestations bénéficient d'un contrat-programme d'une durée de 5 ans, d'autres de conventions de 2 à 4 ans (cela concerne la majorité des festivals aidés), enfin, une dernière catégorie jouit de subventions ponctuelles.

Festivals : répartition des subventions par genre musical.

	Divers - Pluri	Chanson française	Pop / Rock / Electro	Jazz - Blues	World-Trad	Musiques urbaines	Jeune Public	Totaux
Nombre de festivals 2010	4	4	15	15	9	3	2	52
Nombre de festivals 2011	8	1	17	14	9	3	1	53
Nombre de festivals 2012	8	1	21,5	11,5	9,5	4,5	1	57
Nombre de festivals 2013	8	1	18,5 *	9,5 *	8,5 *	1,5 *	1	48

* En 2013 comme en 2012, les festivals « Brosella Folk & Jazz » et « Inc'Rock et Urban Day » ont été répartis à parts égales entre les genres qu'ils programment, ce qui explique les chiffres comprenant des décimales dans le tableau ci-dessus.

	Divers - Pluri	Chanson française	Pop / Rock / Electro	Jazz - Blues	World-Trad	Musiques urbaines	Jeune Public	Totaux
Subventions : total 2010	95.000 €	416.369 €	258.999 €	187.142 €	240.527 €	21.000 €	6.000 €	1.225.037 €
Subventions : total 2011	440.961 €	9.000 €	264.000 €	210.167 €	268.007 €	19.000 €	6.000 €	1.217.129 €
Subventions : total 2012	444.961 €	9.000 €	304.500 €	185.712 €	273.257 €	29.500 €	6.000 €	1.252.930 €
Subventions : total 2013	434.961 €	9.000 €	266.172 €	170.712 €	271.757 €	22.500 €	6.000 €	1.181.102 €
% 2013	36,83 %	0,76 %	22,54 %	14,45 %	23,01 %	1,90 %	0,51 %	100 %

Divers - pluri : Francofolies de Spa, Bel'zik, Brussels Summer Festival, Vibrations, Nocturne de l'ULB, Rencontre Musique et Cinéma (Cinéfilms), Goose Festival, Les Sentiers de Sart Risbart

Chanson française : Une chanson peut en cacher une autre

Pop / Rock / Electro : Dour Music Festival, Les Ardentes, Autumn Rock, Durbuy Rock, Ward'in Rock, Fiesta du Rock, Deep in the Woods, Metal Méan, Week-end d'août dingue, Unifestival (ULG), Inc'Rock, Les Aralunaires, Bucolique, Medin'Alma, Fiesta City, PacRock Festival, Wave Festival, Festival RockHody, City Rockers

Jazz - Blues : Gaume Jazz, Jazz à Liège, Gouvy Jazz & Blues, Brussels Jazz Marathon, Jazz à Comblain, Brosella (voir aussi Trad), Jazz04 au fil de l'eau, Roots and Roses, Jazz à Verviers, Spring Blues Festival

World - Trad : Couleur Café, Esperanzah!, Festival d'Art de Huy, Balkan Trafik, Les Anthinoises, Folk Festival, La Nuit Africaine, Fiesta Latina, Brosella (voir aussi Jazz)

Musiques urbaines : Urban Day (durant Inc'Rock), Festival Expressions urbaines

Jeune Public : Enfanfare

Au total 48 festivals ont donc été aidés en 2013, contre 57 en 2012. La diminution s'explique de deux manières. D'une part, il y a des festivals qui ont bénéficié d'un soutien en 2012 (via un avis positif du CMNC ou une décision politique) mais dont la subvention n'a pas été reconduite en 2013 (avis négatif du CMNC et/ou de la Ministre) et, d'autre part, certains festivals ont été annulés ou ont modifié leurs activités.

Parmi les festivals subventionnés en 2012 mais pas en 2013, citons : LaSemo, Un Soir autour du Monde, Openfields, Jyva'zik, Dinant Jazz Nights, La Tournuit des Grands Ducs, Reggae Bus, Street Fusion.

Comme annoncé page 8 du présent rapport, on constate que de plus en plus de festivals mélangent des styles musicaux divers. Nous avons donc reclassé dans la rubrique « Divers - Pluri » quelques festivals importants, dont les Francofolies, ce qui explique la forte variation constatée en 2011 entre cette rubrique et la catégorie « Chanson ».

Evolution des subventions aux festivals depuis 2006

	Nombre de festivals	Budget total
2006	41	1.038.257 €
2007	52	1.101.890 €
2008	52	1.121.425 €
2009	45	1.157.538 €
2010	52	1.225.037 €
2011	53	1.217.129 €
2012	57	1.252.930 €
2013	48	1.181.102 €

B - SOUTIEN AUX LIEUX DE CONCERTS

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient le réseau de salles de concert « **Club Plasma** » qui a pour vocation la professionnalisation et la diffusion des artistes émergents et semi-professionnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces lieux sont liés à la Fédération par une convention stipulant un ensemble de devoirs en termes de programmation, de mise à disposition des espaces, de réflexion sur l'évolution du milieu, etc. Ces obligations concernent principalement le pop-rock au sens large, les musiques électroniques et urbaines.

Actuellement, les espaces subventionnés sont :

L'Entrepôt (Arlon)	Le Magasin 4 (Bruxelles)
L'ASBL Panama (Namur)	L'Atelier Rock (Huy)
L'Atelier 210 (Bruxelles)	La Ferme du Biéreau (LLN)
L'Ardentes Club (Liège)	Le Rockerill (Marchienne-au-Pont)

Notons que le Coliseum est sorti du « club Plasma » en 2012, après en avoir fait partie pendant 5 ans. Néanmoins, il a conservé une subvention en 2013.

D'autres espaces font également partie du réseau Plasma et participent à certaines activités communes, mais sans percevoir de subvention à charge du Service des Musiques :

Le Salon (Silly)
Le Recyclart (Bruxelles)
Le Manège (Mons)

Par ailleurs, **d'autres lieux, essentiellement jazz**, ont également bénéficié d'un soutien en 2013 : le Théâtre Marni (Ixelles) pour sa programmation jazz, le Music Village (Bruxelles), la Jazz Station (Saint-Josse), le N'8'Jazz (Mazy) et le Jacques Pelzer Jazz Club (Liège).

Evolution des subventions aux lieux de concerts depuis 2007

N.B. Jusqu'en 2006, les lieux musicaux étaient gérés par le Service de la Diffusion

	Réseau Plasma	Autres lieux	Budget total
2007	97.100 €	84.900 €	182.000 €
2008	169.300 €	169.340 €	338.640 €
2009	210.950 €	111.003 €	321.953 €
2010	232.000 €	130.687 €	362.687 €
2011	255.078 €	134.436 €	389.514 €
2012	266.078 €	172.635 €	438.713 €
2013	261.948 €	162.635 €	424.583 €

Enfin, divers projets ont été soutenus de manière ponctuelle : BCS l'Equipe, Collectif Forma T, The Soul Project, Côté Village.

C - AIDE GLOBALE

Durant l'été 2012, le Service des Musiques non classiques s'est attelé à la révision des vade-mecum pour les aides à la création et ce, pour plusieurs raisons :

- D'une part, il fallait ré-insister pour que les demandeurs expliquent la stratégie globale de développement du projet pour lequel une aide est sollicitée (enregistrement, scène et promotion). Ensuite, il fallait rassembler les différentes demandes qui pouvaient être introduites pour le même projet. Il s'avère qu'avant, un même projet pouvait occasionner l'introduction de trois dossiers de manière différée, provoquant jusqu'à trois examens pour un seul et même projet. C'est pourquoi, il a été décidé que les aides à la promotion devaient être sollicitées en même temps que l'aide à l'enregistrement et/ou à la résidence.
- D'autre part, le Service des Musiques a également donné la possibilité d'introduire une demande d'aide globale (les trois aides en même temps). Ce format est davantage praticable pour les artistes/groupes au développement de carrière plus abouti et/ou à l'encadrement professionnel reconnu. L'aide globale témoigne d'un professionnalisme et d'une vision à long terme du projet musical.

En 2013, 4 projets globaux ont été soutenus :

Pop / Rock : MLCD, Noa Moon

Musiques urbaines : Pitcho, Fredy Massamba

Total des subventions 2013 : 56.500 €

D - SOUTIEN A L'ENREGISTREMENT SONORE

Introduction et rappel des critères

Malgré le débat initié il y a quelques années sur l'évolution du marché du disque, le fait de posséder un support sonore semble, aujourd'hui encore, indispensable dans la carrière d'un artiste. En effet, ce matériel lui permet entre autres de toucher les programmeurs, d'obtenir des passages en radio et plus généralement de contacter les médias. Toutefois, le Conseil reste attentif aux évolutions de la commercialisation de la musique enregistrée et à l'arrivée des nouvelles technologies, bouleversant les modèles économiques habituels.

Depuis de nombreuses années, le Service de la musique aide, par un contrat-programme, l'atelier de production discographique Sowarex et ses labels : Franc'Amour (chanson), Igloo (jazz), Igloo Mondo (musiques du monde), Factice et Iglectic. A côté de ses missions de maison de disques, l'asbl Sowarex travaille à la promotion nationale et internationale, au booking et plus largement au développement des artistes de son catalogue.

Complémentairement au soutien à la Sowarex, le Conseil se préoccupe de soutenir des projets d'enregistrements novateurs, originaux, qui s'inscrivent dans une évolution de carrière pour l'artiste.

Les projets aidés ne sont pas obligatoirement réalisés par des maisons de productions. Une autoproduction peut être subventionnée. D'autant plus en cette période où il est plus difficile pour un label de prendre des risques. Les critères principaux d'octroi d'un soutien sont la cohérence du plan de développement et de la proposition artistique. Le Conseil prend également en considération le fait que l'artiste preste régulièrement des concerts et soit encadré professionnellement.

Compte tenu des problèmes vécus par le marché de la musique et des baisses de ventes subies depuis quelques années, l'examen des dossiers de production d'albums long format a fait l'objet d'un regard beaucoup plus rigoureux quant aux perspectives de développement d'un projet, à son encadrement professionnel et à l'environnement dans lequel il s'inscrit. De plus, une nouvelle catégorie d'aide a été officialisée, l'aide aux E.P., que ce format soit utilisé comme carte de visite et/ou comme support à commercialiser.

Tous les genres musicaux sont considérés, sans exclusive, s'ils répondent aux critères énoncés ci-dessus.

Subventions à l'enregistrement sonore : nombre de CD soutenus et montants de 2009 à 2013

Genre Musical	Nombre 2009	Montant Global 2009	Nombre 2010	Montant Global 2010	Nombre 2011	Montant Global 2011	Nombre 2012	Montant Global 2012	Nombre 2013	Montant Global 2013	Moyenne par CD 2013
Chanson	5	36.500 €	9	51.370 €	5 ¹	27.000 €	7	47.000 €	3	15.000 €	5.000 €
Pop / Rock Electro	20	92.900 €	22	90.280 €	46 (électro : 17)	185.200 € (33.700 €)	27 (électro : 6)	127.463 € (20.963 €)	15 (+ 2) ² (électro : 6)	59.200 € (15.200 €)	3.946,67 € (2.533,33 €)
Jazz / Blues	13	53.394 €	11	48.000 €	11	56.800 €	7	33.000 €	4	17.500 €	4.375 €
Musiques Monde/ trad	15	104.500 €	14	83.000 €	16 (dont folk - trad : 13) ³	100.000 € (folk - trad : 82.000 €) ³	16 (dont folk - trad : 13) ³	92.500 € (folk - trad : 78.000 €) ³	13 (dont folk - trad : 12) ³	87.000 € (folk - trad : 81.000 €) ³	6.692,31 € (6.750 €)
Jeune Public	3	19.000 €	1	6.000 €	0 ¹	-	3	20.500 €	0	0 €	0 €
Musiques urbaines	6	37.250 €	8	63.000 €	7 ¹	40.500 €	4	15.000 €	3 (+ 2) ²	23.000 €	7.666,67 €
Insolite	2	13.250 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	64	356.794 €	65	341.650 €	85	409.500 €	64	335.463 €	38 (+ 4)²	201.700 €	5.307,89 €
Sowarex (Productions et fonctionnement)	7	208.402 €	7	208.402 €	7	212.153 €	6	212.153 €	7	212.153 €	-

¹ Fin 2011, certains dossiers ont été soutenus sur les crédits de la Loterie Nationale ou reportés sur le budget 2012. C'est le cas pour 2 CD en jeune public, 3 en chanson et 1 en musiques urbaines. Ces dossiers sont à ajouter aux chiffres de ce tableau pour 2011.

² Les dossiers ajoutés entre parenthèses sont des dossiers repris dans le chapitre « C - Aide globale » pour lesquels un enregistrement sonore a également été réalisé. Cependant, le montant de la subvention accordée n'est quant à lui pas ajouté au montant global.

³ En folk-trad, les nombres de productions et les montants globaux comprennent la convention du label Homerecords, portant sur 9 CD et 70.000 € par an.

Constats

Après le doublement en 2005 des budgets dédiés aux projets ponctuels qui ont été consacrés pour une part importante au soutien à l'enregistrement sonore, une progression confirmée en 2006 (70 projets soutenus), on constatait pour les années 2007 à 2010, une stabilité tant en nombre de disques soutenus (63 à 66 projets soutenus par an) qu'en montants globaux.

L'année 2011 avait été marquée par une nouvelle hausse du nombre d'enregistrements soutenus (85, soit + 20 unités) et du budget dévolu à ce programme (409.500 €), progression exclusivement due au genre « pop / rock / électro ».

En 2012, on était revenu à la stabilité des années précédentes (de 2007 à 2010), avec 64 enregistrements soutenus pour 335.463 €.

En 2013, on remarque une diminution de plus d'1/3 du montant alloué à l'enregistrement sonore, passant de 335.463 € pour 64 projets aidés à 201.700 € pour 38. Cette baisse dépasse même les 50 % si l'on compare 2013 à 2011. Cela s'explique notamment par la diminution de l'enveloppe globale dédiée aux aides ponctuelles, qui a entraîné une réduction du nombre de projets retenus par le CMNC puis par la Ministre Laanan. On constate également une diminution des projets reçus, passant de 123 en 2012 à 93 en 2013.

L'analyse de l'évolution des moyennes d'intervention financière sur plusieurs années montre une stabilité dans le montant moyen d'aide à la production discographique. L'année 2011 a atteint un minimum historique, qui s'explique par le grand nombre de productions électro à petit budget. En 2012 et 2013, la situation revient à la normale.

Année	Montant moyen des subventions CD
2001	7.680 €
2002	5.980 €
2003	5.850 €
2004	4.922 €
2005	5.347 €
2006	5.233 €
2007	5.179 €
2008	5.173 €
2009	5.575 €
2010	5.256 €
2011	4.818 €
2012	5.241,61 €
2013	5.307,89 €

Liste des projets discographiques soutenus en 2013

Chanson : Benjamin Schoos, Vincent Liben, Dalton Telegramme

Pop / Rock : Little Collin, CARL et les hommes boîtes, Thot, Deepshow, Max Pie, The Peas Project, Blondy Brownie, Castus, Robing Millions (+ *MLCD et Noa Moon, voir aide globale*)

Electro : Phil Maggi, Banga, Orphan Swords, Cupp Cave, Ucture, Bishop Dust

Jazz - Blues : Blue Monday People, Pierre de Surgères, The Wrong Object, Summer Residence

Musiques du Monde et trad : Jawhar, Didier Laloy et Tuur Florizoone, Claire Goldfarb, YEW
Les 9 productions du label Homerecords : Aurélia, Turdus Philomelos, Osvaldo Hernandez Napoles, Intermezzi, Marc Malempré et Rémi Decker, Quark, FlygMaskin, Daniel Willem Gypsy Jazz Band, Karim Baggili

Jeune public : /

Musiques urbaines : Will Boar & Bull Brass Band, 13Hor, CNN199 (+ *Pitcho et Freddy Massamba, voir aide globale*)

Les productions (P) de la Sowarex :

Igloo : Collapse Quartet (P), Big Noise (P), Ame des poètes (P), Music 4 a while (P), Houben Fiorini Quartet (P), Orchestro Vivo (P)

Factice : Mochélan (P)

Subventions à l'enregistrement sonore : évolution des montants octroyés depuis 2000 (en €)

Bénéficiaires	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Contrat-programme</i>														
Sowarex	173.520	176.010	176.010	176.010	177.946	195.000	198.450	202.090	205.120	208.402	208.402	212.153	212.153	212.153
<i>Aides ponctuelles</i>														
Chanson	46.060	41.050	19.800	37.300	45.243	73.500	50.400	71.000	44.500	36.500	51.370	27.000 *	47.000	15.000
Pop / Rock / Electro	39.660	55.900	60.090	41.200	52.700	118.350	123.850	120.500	140.900	92.900	90.280	185.200	127.463	59.200
Jazz / Blues	31.780	20.450	18.330	23.400	30.500	21.750	83.600	72.600	29.000	53.394	48.000	56.800	33.000	17.500
Musiques du monde, trad.	35.850	21.070	31.000	27.400	16.262	65.000	63.200	40.400	85.000	104.500	83.000	100.000 *	92.500	87.000
Jeune Public	22.390	-	14.330	6.000	4.000	25.000	21.000	5.000	11.000	19.000	6.000	- *	20.500	-
Musiques urbaines	-	-	-	7.800	3.445	8.000	21.150	15.500	31.050	37.250	63.000	40.500 *	15.000	23.000
Autres	12.990	10.290	-	-	-	4.000	-	-	-	13.250	-	-	-	-
Total aides ponctuelles	196.650	161.280	143.550	143.100	152.150	315.450	366.300	325.000	341.450	356.794	341.650	409.500	335.463	201.700
Total avec la Sowarex	370.170	337.290	319.560	339.110	330.096	510.450	564.750	527.090	546.570	565.196	550.552	621.653	545.616	413.853

* Fin 2011, certains dossiers ont été soutenus sur les crédits de la Loterie Nationale ou reportés sur le budget 2012. Il faudrait donc ajouter pour 2011 : 15.000 € en chanson, 3.000 € en musiques du monde, 8.000 € en jeune public et 2.000 € en musiques urbaines.

Subventions à l'enregistrement sonore : nombre de projets examinés par le Conseil depuis 2000

N.B : Ce tableau et celui de la page suivante comptabilisent les dossiers en fonction de leur date d'examen par le Conseil. Or, certains projets examinés par le Conseil des Musiques non classiques fin 2012, ont reçu une subvention reportée sur le budget 2013. De même, des avis rendus fin 2013 ont été imputés au budget 2014.

Type de musique	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chanson	8	14	5	10	7	18	18	30	12	15	13	10	13	16 (+1)
Pop / Rock / Electro	7	11	5	7	11	29	46	70	39	35	34	48	55	44
Jazz / Blues	5	10	7	5	9	7	17	30	13	21	15	11	17	15
Musiques du monde et trad.	9	3	0	5	6	17	16	11	18	19	20	20	23	10
Jeune public	4	3	10	1	1	4	3	5	4	3	1	4	4	1
Musiques urbaines	0	0	0	2	1	2	5	7	7	10	9	9	11	6
Autres	3	4	3	3	0	1	1	3	0	5	0	1	0	1 (+1)
Total	36	48	32	33	35	78	106	156	93	108	92	103	123	93 (+2)

Subventions à l'enregistrement sonore : nombre de projets retenus par le Conseil depuis 2000

N.B : Ce tableau comptabilise les dossiers en fonction de leur date d'examen par le Conseil. Or, certains projets examinés par le Conseil fin 2012 ont reçu une subvention reportée sur le budget 2013. De même, des avis rendus fin 2013 ont été imputés au budget 2014.

Type de musique	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chanson	6	6	3	4	6	11	9	14	8	5	8	7	6	1
Pop / Rock / Electro	6	7	5	7	10	22	25	24	29	20	26	27	29	27
Jazz / Blues	4	7	4	4	7	5	15	14	7	13	13	8	8	11
Musiques du monde et trad.	7	2	0	5	4	14	12	7	14	15	16	16	19	5
Jeune public	4	0	10	1	1	4	3	1	2	3	0	2	2	0
Musiques urbaines	0	0	0	2	1	2	5	3	6	6	9	5	8	4
Autres	1	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0
Total	28	23	22	23	29	59	70	63	66	64	72	65	72	48

E - SOUTIENS PONCTUELS À LA PROMOTION

Ce soutien se présente sous différentes formes et est principalement lié au développement de carrière des artistes. Il est octroyé lors d'une actualité discographique, de la mise en œuvre d'une tournée de concerts ou lors d'un quelconque événement décisif pour la visibilité des artistes de Wallonie et de Bruxelles.

Jusqu'en 2012, le vidéo-clip faisait l'objet d'une demande indépendante, mais en 2013, afin de minimiser le nombre de dossiers et en toute logique, le clip a été intégré à l'aide à la promotion. Cette aide englobe toute une série de postes :

- L'engagement temporaire d'un **attaché de presse** ;
- L'engagement temporaire d'un **graphiste** ;
- L'engagement temporaire d'un **webmaster** ;
- La mise en place et le suivi d'une **promotion virale** ;
- La prise en charge d'**annonces dans la presse** ;
- La réalisation de **matériel promotionnel** (affiches, flyers, teasers, clip vidéo, etc).

Projets soutenus (13) :

Chanson : François Breut

Pop / Rock : Vismets, Noa Moon, The Peas Project, Milla Brune, Scarlett O'Hanna, Joy, Clare Louise, Von Durden et Now, Voyager

Electro : /

Jazz - Blues : The left Arm of Buddha

Musiques du Monde et trad : A song a day

Jeune public : /

Musiques urbaines : Saad Mennani

Total des subventions 2013 : 32.675 €

F - AIDES À LA RÉSIDENCE

Ce nouveau programme regroupe depuis 2013 deux anciennes catégories qui ont été fusionnées : l'aide à la création de spectacles musicaux et l'aide aux mini-résidences.

La résidence permet à l'artiste un travail dans des conditions de représentation dites 'live'.

Le Conseil est attentif, dans le soutien qu'il apporte à cette activité, au travail d'un dispositif scénique particulier (scénographie, costumes, décor, mise en scène, son, lumière) et/ou la présence d'un professionnel extérieur au groupe (coach justifiant d'une expérience et d'un professionnalisme).

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire qu'une salle de spectacle soit partenaire de la résidence et l'accueille pendant un minimum de 2 jours. Enfin, un minimum de trois décentralisations, garantie que le spectacle va tourner, doit être justifié. La cohérence artistique et celle du plan de carrière sont également pris en compte.

Projets soutenus (11) :

Chanson : Yvan Tirtiaux (Graines)

Pop/Rock : Kiss and Drive, Piano Club

Electro : /

Jazz - Blues : Collectif du Lion (Jazz Meets Electro)

Musiques du Monde et trad : Manu Hermia (Le murmure de l'Orient), Vincent Delire (Mimile)

Jeune public : Les Déménageurs (Léon Accordéon), Natya Sastra (Isapo), Toine Thys / Bartok Management (La Mélodie Philosophale), André Borbé

Musiques urbaines : /

Musiques insolites - inclassables : Matters Collective (Sysmo)

Total des subventions 2013 : 43.000 €

G - SOUTIEN AUX ORGANISMES DE PROMOTION ET DE FORMATION

Cinq organismes de promotion sont soutenus au travers d'un contrat-programme ou d'une convention : *Les Lundis d'Hortense*, *Court-Circuit*, *la Maison du Jazz*, *Muziekpublique* et *Lezarts urbains*. Il s'agit de structures ressources pour les opérateurs. Un cahier des charges précise les obligations de ces organismes.

Les Lundis d'Hortense contribuent à la promotion et à la diffusion du jazz et des musiciens de jazz de la Fédération par diverses actions : tournées d'artistes, concerts et participation au Brussels Jazz Marathon, site Internet, stages d'été, édition d'un bulletin, ... Subvention 2013 : 167.970 €

La Maison du Jazz s'acquitte d'une triple mission : de conservation et de valorisation du patrimoine ; d'animation, d'éducation permanente et de services ; de promotion du jazz belge. Subvention 2013 : 38.175 €

Court-Circuit assure un rôle de professionnalisation et de promotion des acteurs émergents et semi-professionnels du secteur des musiques actuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles via la coordination du réseau Club Plasma, l'organisation de concours et la gestion d'un centre d'information, de conseils et de ressources. Subvention 2013 : 175.000 €

Muziekpublique est actif dans le domaine des musiques du monde, qu'elles soient actuelles ou traditionnelles et ce en accompagnant, diffusant des artistes mais également en organisant des événements. Notons que la convention de cette asbl a été cosignée avec le Service des Centres d'expression et de créativité pour le volet concernant les pratiques amateurs et les formations en musiques et danses du monde. Subvention 2013 : 42.147 €

Lezarts urbains est un organisme de promotion des cultures urbaines en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sa convention pluridisciplinaire consacre une part importante de ses activités à la promotion des musiques urbaines ainsi qu'à l'accompagnement d'artistes et groupes de cette catégorie musicale. Etant donné le caractère pluridisciplinaire de ses missions, sa subvention ne dépend pas du budget du Service de la musique. Subvention 2013 : 249.410 €

H - SOUTIEN A LA FORMATION

La structure « **Studio des variétés Wallonie-Bruxelles** », anciennement plateforme Larsen (asbl Fiction/Larsen), dispense depuis 2009 différentes formations « à la carte » à destination des artistes professionnels émergents et confirmés afin d'optimiser le niveau de la création et la qualité scénique des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces résidences sont adaptées à leurs besoins et à leur niveau de développement.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement des métiers liés au coaching artistique, cet opérateur organise la formation de coachs issus de la Fédération à travers des cycles de formations professionnelles de type court, en partenariat avec la structure parisienne éponyme.

Enfin, le Studio des Variétés organise des sessions de formation sur les techniques du spectacle.

Pour l'ensemble de ses missions, le « Studio des Variétés » développe, autant que possible, des partenariats avec les structures professionnelles de la Fédération œuvrant dans le domaine musical, tant au niveau de l'accueil des artistes que de la formation aux métiers de la musique. L'asbl « Studio des Variétés » a bénéficié en 2013 d'une subvention d'un montant de 150.000 €.

Le contrat-programme de **Belgomania (Francofolies de Spa)** comporte également un volet dédié à la formation. Celui-ci est décliné en « Francosessions ». Il donne des outils de professionnalisation à des artistes de Wallonie et de Bruxelles, tantôt en voie de développement, tantôt confirmés. Ces outils se déclinent en un apprentissage des techniques scéniques, vocales, d'interprétation, promotionnelles, administratives, informatiques ...

De plus, l'asbl **Conseil de la Musique** dispense tout au long de l'année différentes sessions de formations axées sur la pratique et les enjeux des métiers de la musique. Ces formations s'adressent aux musiciens, agents, programmeurs, managers, responsables de projet ou à quiconque ayant l'intention d'exercer l'une de ces activités liées au domaine musical.

Ces aides à la professionnalisation sont comprises dans les subventions globales attribuées aux asbl Belgomania et Conseil de la Musique.

L'asbl **Voix-Voies** a pour objectif la formation d'artistes débutants en matière de chanson, par la mise en place d'ateliers de formation. Des spectacles issus de ces ateliers de formation sont également programmés pendant l'année.

Subvention 2013 : 92.505€

« **Ça balance** » est un programme d'accompagnement musical, ouvert aux artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui vise à soutenir les jeunes groupes de musiques actuelles en leur proposant divers outils : enregistrement en studio, encadrement par un musicien conseil, séances de coaching, ateliers, résidences, etc.

Subvention 2013 : 10.000 €

I - SOUTIEN AUX CONCOURS

Les concours sont un bon moyen de mettre en évidence des artistes débutants ou en progression de carrière. Ils permettent aux artistes de se faire connaître du milieu professionnel. Les jurys sont composés de programmeurs, journalistes et autres professionnels du secteur musical.

Certains concours assurent à leurs lauréats un suivi sur le moyen terme de leur carrière (promotion, diffusion, encadrement ...). Ils sont organisés, la plupart du temps, par des structures de promotion (Court-Circuit, Conseil de la Musique,...).

L'asbl Court-Circuit, conventionnée pour ses diverses missions de promotion des musiques actuelles, organise annuellement le « Concours-circuit » dédié en alternance au pop/rock et ses dérivés (folk, mathrock...) et au rock dur (métal, noise, sludge...). Depuis 2012, le «Concours-circuit » existe également pour les musiques électroniques sous l'appellation « Concours-circuit électronique » et comprend deux catégories : les productions et le live.

L'asbl Conseil de la Musique organise annuellement 'DFDT' (Du F. Dans le Texte) à destination des artistes et groupes semi-professionnels, résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles. La condition principale pour postuler est de pratiquer un répertoire francophone en musiques actuelles (rock, pop, hip hop, chanson, électro, ...).

Enfin, quelques festivals comme les Francofolies de Spa (le Franc'off), l'Inc'Rock, Dour Music Festival intègrent également des tremplins, en amont ou pendant la tenue du festival.

A la clé pour les lauréats de ces concours : programmation dans des festivals d'été, participation à des résidences, promotion, etc.

Concours soutenus en 2013 :

- Du F. dans le texte ;
- Tremplin Inc'Rock ;
- Octaves de la Musique.

Soutien aux lauréats des concours (Prix de la Ministre de la Culture) : 7.000 €

Enfin, en 2013, la Ministre de la Culture Fadila Laanan a décidé d'octroyer une aide à l'organisation de la cérémonie « Les Octaves de la Musique » qui récompense des artistes et groupes professionnels des musiques classiques et non classiques.

Soutien à l'organisation des Octaves de la Musique : 15.000 € (+ 10.000 € en *musique classique*)

J - SOUTIEN AUX AGENCES ARTISTIQUES ET LABELS

Depuis 2009, une politique a été initiée en faveur des agences artistiques et des labels. Une étude a été menée afin d'obtenir une vision globale des structures existantes et de leurs activités.

Le Conseil base son analyse sur l'expérience de ces structures, le nombre et la qualité des artistes représentés ainsi que la quantité des contrats obtenus. Il tient compte des réalités de terrain en fonction des genres musicaux et est attentif à ce que l'encadrement professionnel soit réalisé au bénéfice d'une diversité d'expressions. En outre, concernant les labels, l'investissement financier dans les projets est également pris en compte.

Ces différents critères sont vérifiés chaque année pour toutes les structures sur base des informations transmises par les labels et agences.

Outre les critères habituels (moyenne de concerts sur deux ans, nombre d'artistes, diversité musicale...), le Service des Musiques distingue désormais les agences et les labels en deux sous-catégories : mineure ou majeure.

Les agences et labels dits majeurs qui ont été pour la première fois conventionnés en 2012 sont : Musicolor, Nada Booking, Intersection, Artedon, Homerecords, Team for Action, 62TV, Freaksville et Crammed Discs.

L'aide au management a été pratiquée pour la première fois en 2011 et ce également sur des critères tels que l'expérience de l'agent, l'existence de contrats de management ou encore un développement et des résultats au niveau international.

Bénéficiaires :

Agences de booking : subventions 2013 : 119.500 €

Musicolor	Artedon	Nada Booking
Skinfama	Intersection	Jaune Orange*

Labels : subventions 2013 : 78.710 €

Jaune Orange*	Talia	Mandaï Production
Team for Action	Freaksville	Noonexpectation
Crammed Discs	Vlek	62TV

Agences de management : subventions 2013 : 27.500 €

Big Mana	Pico Grande	Third Finger	Zig Zag World
----------	-------------	--------------	---------------

Total des subventions 2013 : 203.210 €

* Le travail de Jaune Orange couvre des activités d'agence et de label, la subvention d'un montant de 20.000 € a donc été répartie entre ces deux catégories.

Notons que la maison de disques Sowarex fait du développement et de la promotion pour certains artistes de son catalogue discographique. Cette activité fait partie des missions actées dans son contrat-programme (voir « *D – Soutien à l'enregistrement sonore* »).

Homerecords s'occupe également du développement et de la promotion de certains artistes. Ce travail a été pris en compte dans son soutien à l'enregistrement sonore (voir « *D – Soutien à l'enregistrement sonore* »).

REFLEXIONS SUR DES PROBLEMES D'ORDRE GENERAL

L'examen des nombreux dossiers détaillés au cours des pages précédentes représente un important travail, tant pour l'Administration que pour le Conseil. Outre ces demandes ponctuelles, des questions d'ordre général figurent également à l'ordre du jour de certaines réunions. L'augmentation exponentielle du nombre de dossiers depuis 2005 fait d'ailleurs partie de ces réflexions : comment gérer, analyser et traiter au mieux une telle masse de demandes ? Par ailleurs, le contexte économique difficile impose une sélection plus sévère des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention.

Position du CMNC par rapport à l'enregistrement sonore

Sur base d'un tableau récapitulatif reprenant tous les dossiers analysés en 2013, le Conseil a pu constater que l'aide à l'enregistrement était majoritaire.

Les membres rappellent que ce n'est pas la « production discographique » qui est soutenue, mais « l'enregistrement sonore », c'est-à-dire la fixation d'une œuvre et non sa duplication sur supports physiques. Le CMNC est conscient de la situation catastrophique du marché du disque, néanmoins il estime que l'acte de fixer une création musicale est la base d'où découlent toutes les autres étapes d'un projet, et notamment le live. L'enregistrement est donc selon eux une étape cruciale dans le développement d'un projet musical. Ils considèrent, de ce fait, cette l'aide à l'enregistrement sonore comme prioritaire.

Cadre budgétaire

La question de la prise en compte de l'enveloppe budgétaire est souvent débattue au sein du Conseil. En effet, il avait été demandé au CMNC de travailler sans limite budgétaire. Il revenait au Ministre de tutelle de gérer cet aspect. Le CMNC remet donc des avis sur les dossiers au fur et à mesure qu'ils rentrent sans tenir compte d'un cadre budgétaire.

Ce fonctionnement a pour conséquence qu'au printemps, le budget de l'année en cours est déjà épuisé, et que les dossiers introduits pendant la seconde moitié de l'année sont imputés sur le budget de l'année suivante. Face à cette situation, le CMNC réfléchit à la possibilité de remettre des avis dans le cadre d'une enveloppe fermée.

Concertation Secteur musical / RTBF

Suite au renouvellement du contrat de gestion (2013-2017) entre la RTBF et la FWB, le Conseil a accueilli, en février 2013, des représentants du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) afin de recevoir différentes explications sur les quotas de diffusion de la création musicale, plus particulièrement en radio. La RTBF est au centre du débat (respect de la diversité musicale, quota,...). Par exemple, le rap, qu'il soit mainstream ou non, est catégoriquement absent des ondes de la RTBF (notamment de Pure FM). Beaucoup de musiques dites de niche (jazz, musique du monde,...) sont également moins représentées même s'il existe tout de même, pour certaines, des émissions spécialisées (Le Monde est un village, Le Grand Jazz...).

Etant interpellé par l'absence d'un lieu d'échanges et de concertation entre les médias et le secteur musical professionnel, le Service des Musiques non classiques a provoqué une rencontre au sein de la RTBF avec les représentants des médias impliqués dans le secteur musical.

Cet aspect est à analyser dans une optique beaucoup plus large que celui des missions de la RTBF en tant que service public. En effet, malgré les subventions et les efforts cumulés de tous les acteurs du secteur (y compris les médias), on constate que le marché belge francophone des musiques actuelles peine encore à rencontrer son public.

Et, en ce sens, une démarche de collaboration constructive a été entamée avec la RTBF, sous couvert du contrat de gestion (notamment l'article 25.2.c pour le rôle d'incubateur de talents). Plusieurs réunions se sont tenues en 2013 et 2014.

Risques auditifs :

Le Conseil souhaite sensibiliser davantage les opérateurs à une gestion responsable de leur utilisation du niveau sonore.

Etant donné qu'il n'y a pas de normes acoustiques légales d'application en Fédération Wallonie-Bruxelles, outre « l'arrêté royal fixant les normes acoustiques pour la musique dans les établissements publics et privés » du 24 février 1977 qui impose 90 dB et qui n'est pas plus réaliste que respecté, le Conseil souhaite s'inspirer de la charte sur la prévention des lésions auditives qui circule depuis plusieurs mois entre les salles de concerts de la Fédération.

Après de nombreuses discussions et réflexions sur le sujet et au regard de ce qui se fait en la matière en Flandre, cette charte préconise un niveau sonore maximum autorisé pendant les concerts/soirées de 102dB mesuré pendant 15 minutes à la table de mixage, à hauteur de 2 mètres au-dessus du sol.

Cette réglementation est jugée réaliste par les membres du Conseil qui souhaitent préconiser aux opérateurs de la respecter. Cette obligation est donc dorénavant ajoutée dans les conventions et contrats-programmes des opérateurs subventionnés.

CONCLUSIONS

Depuis plusieurs années, le nombre élevé de demandes de subventions reçues et de projets soutenus reflète l'activité intense des artistes de Wallonie et Bruxelles dans le secteur des musiques actuelles.

En 2013, le budget des musiques non classiques a diminué de 9,37 %. La période 2008-2012 avait été marquée par la très forte augmentation du nombre de contrats-programmes et de conventions. Outre certains festivals récurrents, ces nouvelles aides structurelles concernent avant tout des organismes de formation ou d'encadrement (Studio des Variétés, labels, agences de booking ou de management, ...) qui n'étaient pas soutenus il y a cinq ans.

La réduction budgétaire de 9,37 % observée en 2013 a dès lors principalement touché les aides à la création (aides ponctuelles) :

- le programme relatif à l'enregistrement sonore, qui reste le type d'aide le plus sollicité en musique, a connu une baisse de plus de 50 % en deux ans, tant en nombre de projets soutenus qu'en budget accordé ;
- les autres programmes destinés aux artistes (résidences, promotion, vidéoclips) ont été réduits de 22 à 46 % par rapport à 2012.

En ce qui concerne le type d'activités, ce sont toujours les festivals qui occupent, de loin, la première place (48 festivals soutenus en 2013, pour un total de 1.181.102 €), suivis par les organismes de promotion et les lieux de concerts (Réseau Plasma et clubs de jazz principalement).

Notons enfin les activités événementielles et relationnelles du Service des Musiques non classiques, à savoir :

- l'organisation de la vitrine promotionnelle « ProPulse » (événement qui a succédé aux EntreVues et à la Boutik Rock) ;
- la participation à diverses tables rondes sectorielles ;
- la participation au projet « Quartz de la Chanson » en collaboration avec la cellule Culture-Enseignement (concours, destiné aux élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire autour de la création musicale et plus spécifiquement la chanson d'expression française) ;
- la participation aux jurys des concours Franc'off, Verdur Rock, Du F. dans le texte, ...

COMPOSITION ACTUELLE DU SERVICE

Lionel Larue, Directeur des Services Musiques (classique et non classique) et Diffusion

Anna Papas, Secrétaire de direction, reconnaissances

Françoise Gallez, Chanson, Musiques urbaines et du monde, Jeune Public

Claire Girardeau, Jazz, Folk, Trad, Blues

Amélie Laurent, Rock, Pop, ProPulse

Diane Dernouchamps, Electro, Réseau Plasma, Programme Rock

Arbnore Matoshi, Assistante administrative, traitement et suivi des subventions